

## COMPTE-RENDU des CTL du 28/06/2018

Représentants de l'Administration : M. FORTE, Mme DESLANDES, M.LUNEAU  
M.BEAUJEAN, secrétaire.

Représentants du personnel : OBLIN Pierre, COMBES Marie-Caroline pour FO-DGFIP.

Le CTL s'est ouvert à 9 h 30.

### **1°) Rapport d'activité 2017 de la DDFiP de l'Indre**

Nous étions 346 au 31 décembre 2017, pour 327 emplois implantés.

L'âge moyen est de 47,9 ans pour les hommes, lesquels représentent 34,27 % des effectifs. Les femmes représentent donc 65,73 % des effectifs, pour une moyenne d'âge de 50,8 ans.

35 de nos collègues ont quitté les services, dont 16 pour une retraite que nous souhaitons longue et heureuse. Seulement 22 nouveaux collègues nous ont rejoints.

Appel à candidatures : la Direction recherche désespérément :

- des jeunes en service civique pour un engagement de 8 mois, traditionnellement d'Octobre à Mai ou Juin.
- un apprenti géomètre.

Le Directeur nous a rapporté que le Préfet avait été fort surpris d'apprendre que nous ne disposions que de 6 véhicules de service pour plus de 300 agents, ce qui constitue manifestement un ratio hors norme !

Par exemple, les Huissiers des Finances Publiques se partagent un véhicule de service, quand celui-ci est disponible, et prennent leur véhicule personnel le reste du temps.

La situation des personnels affectés à la Cité Administrative de Châteauroux a été évoquée. Ces agents, respectivement régisseur et standardiste, sont rémunérés par nos soins, mais travaillent exclusivement pour la Cité Administrative, où notre Administration n'a pourtant aucune implantation !

Comme le dit le Directeur, il est temps de remettre les pendules à l'heure.

L'agent chargé du standard pourrait éventuellement rejoindre le CDFiP de Châteauroux.

Le régisseur de la Cité continuerait sa mission, mais son salaire nous serait remboursé.

Le télé-travail et le co-working, chers à la Direction, prennent (un peu) d'ampleur : 3 de nos collègues vont télé-travailler à compter de juillet 2018.

Le co-working pourrait être mis en place de façon exceptionnelle en cas d'intempéries. C'est le retour à une pratique abandonnée depuis quelques années qui consistait, en cas de fortes chutes de neige par exemple, à limiter le risque routier en permettant aux agents de rejoindre la structure DGFIP la plus proche de leur domicile.

Remboursement des crédits de TVA : le seuil d'automatisation du remboursement est revu à la hausse.

Fiscalité de l'Indre :

- le montant de l'impôt sur le revenu par foyer imposable est la moitié du taux national.
- l'exonération de la taxe d'habitation, qui doit toucher 80 % des foyers, concernera 87,48 % des foyers de l'Indre
- le montant annuel moyen des salaires dans l'Indre est de 18 680 €.
- le montant mensuel moyen des retraites dans l'Indre est de 1 490 €.

Les organisations syndicales ont demandé à connaître le taux de recouvrement effectif de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire un taux qui ne tienne pas compte des non-valeurs. En effet, ce taux est certainement très inférieur au 99,02 % fièrement affiché !

### **2°) Exécution du budget 2017 et projet de budget 2018 de la DDFiP de l'Indre**

Nous avons regretté, de concert avec la Direction, qu'un abondement de la Centrale du montant coquet de 103 579 € ne nous soit parvenu que le 20 novembre 2017 ... un peu tard pour le dépenser ! Le montant non utilisé est reparti à Bercy afin d'aider d'autres départements moins prévoyants à boucler leur budget. La vertu, en cette matière, n'est pas toujours récompensée, on le voit.

Le prix du séminaire de (certains) cadres A et A+ à Valençay s'élève à 30 € par personne, notre Directeur ayant obtenu la gratuité du café et de la visite du Château. Il a lui-même convenu que la qualité du repas était décevante. Donc, pour ceux d'entre vous qui seraient chagrinés de n'avoir pas été conviés ... consolez-vous !

2018 devrait voir le changement des chaudières de la DDFiP pour plus de 75 000 €.

La Maison d'Accueil des Services au Public (MASP) de Mézières en Brenne pourrait proposer un accueil sur rendez-vous avec le CDFiP du Blanc par visio-conférence.

### **3°) Questions diverses**

Néant.

Ce premier CTL s'est terminé à 12h30.

Le second CTL s'est ouvert à 14h00, en présence des mêmes participants.

### **1°) Transfert des missions de l'accueil fiscal et du recouvrement de la Trésorerie du Pays de Valençay vers le SIP de Châteauroux – seconde convocation suite à vote défavorable unanime**

Les organisations syndicales ont demandé à la Direction d'affecter les moyens nécessaires au SIP de Châteauroux pour pouvoir assurer cette nouvelle charge de travail.

Il nous a été répondu qu'en raison du détachement à la Trésorerie du Pays de Valençay d'un contrôleur en provenance de la Trésorerie de Châteauroux-Municipale, l'équipier de renfort habituellement affecté à Valençay se verrait redéployé à la Trésorerie de Châteauroux-Municipale.

Par la suite, lors de la fermeture de la Trésorerie de Buzançais, le contrôleur affecté à Buzançais rejoindrait probablement la Trésorerie de Châteauroux-Municipale, ce qui libérerait à nouveau le même équipier de renfort qui rejoindrait le SIP de Châteauroux pour absorber la charge de travail liée au transfert de l'impôt de Valençay.

Cette solution n'étant pas satisfaisante, et cette restructuration conduisant à supprimer encore une mission de service public en milieu rural, vos représentants ont voté « contre » à l'unanimité.

### **2°) Fusion des Trésoreries de Buzançais et de Châtillon sur Indre – seconde convocation suite à vote défavorable unanime**

Le Directeur nous a confirmé avoir présenté ce projet aux députés et sénateurs de l'Indre, sauf un avec qui la prise de rendez-vous semble compliquée... Quant à l'Inspecteur Général des Finances chargé (entre autres) du département de l'Indre ... ben, y'en a plus ! Si l'on se met à supprimer même les Inspecteurs Généraux des Finances, où allons-nous ?

Enfin, le Préfet, car nous avons encore un Préfet (ouf !), est favorable à la fermeture de la Trésorerie de Buzançais, et favorable à l'ouverture d'une Maison d'Accueil des Services au Public dans les mêmes locaux.

Nous avons eu confirmation qu'une CAPL locale exceptionnelle aurait lieu afin de tenter d'affecter un, voire deux contrôleurs à Châtillon au 1<sup>er</sup> janvier 2019. On peut toujours rêver, étant donné les vacances de poste en B déjà criantes sur cette RAN et cette mission-structure.

Il semble d'ailleurs que les régisseurs de Buzançais et alentours ne vont pas se précipiter non plus à la Trésorerie de Châtillon pour déposer leurs recettes. L'instinct et la raison vont probablement les porter vers la Trésorerie Municipale de Châteauroux, qui n'en peut déjà plus.

### **3°) Questions diverses**

Les départs en retraite de 2018 concernent 2A, 13 B et 10 C.

Pour 2019, certains d'entre vous se sont déjà manifestés, la situation devrait être peu ou prou comparable.

La réunion s'est terminée à 15H15.